

Règlement du jeu concours

Article 1 : Société organisatrice SAS GREENHOUSE 890 338 858 R.C.S. LA ROCHE-SUR-YON, société par action simplifiée, dont le siège social est situé PORT BOURGENAY 141 AVENUE DE LA MINE-85440 TALMONT ST HILAIRE, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 13-07-2021 12:00 au 31-08-2021 23:59. L'opération est intitulée : « JEU CONCOURS GREENHOUSE ». Cette opération est accessible sur place via un formulaire papier à disposition et en ligne via la page : <https://shakr.cc/3rrk9>

Article 2 : Conditions de participation

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine (Corse incluse), cliente ou non auprès de SAS GREENHOUSE, qui désire s'inscrire gratuitement via les formulaires à remplir sur place ou depuis la page web : <https://shakr.cc/3rrk9> SAS GREENHOUSE se réservant le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

Sont exclus de toute participation au présent Jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la SAS GREENHOUSE, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non), ainsi que les personnes mineures.

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

Article 3 : Modalité de participation

- Le joueur ne peut jouer qu'une seule fois tous supports confondus mais peut revenir pour inviter ces amis.
- Le jeu sera organisé du 13-07-2021 12:00 au 31-08-2021 23:59.
- Les tirages au sort se déroulent comme suit : Chaque lot mis en jeu fera l'objet d'un tirage au sort sur l'ensemble des participants du jeu ayant déposés le formulaire dans l'urne ou ayant joué via l'adresse suivante : <https://shakr.cc/3rrk9>
- Le joueur ne peut gagner 2 fois pendant la durée du jeu.

Sur place, le jeu concours est accessible sur les horaires d'ouverture du bar lounge & restaurant GreenHouse, tous les jours entre 10h00 et 23h00. Et en ligne, le jeu concours est accessible 24h/24 à l'adresse suivante : <https://shakr.cc/3rrk9>

Participation sur place, le joueur doit :

1. Se rendre au Bar Lounge & Restaurant Greenhouse, Avenue de la Mine 85440 Talmont Saint Hilaire.
2. Remplir le formulaire de participation en renseignant l'ensemble des champs demandés.
3. Déposer son formulaire dans l'urne prévue à cet effet.

Sur place, le jeu concours est accessible sur les horaires d'ouverture du bar lounge & restaurant GreenHouse, tous les jours entre 10h00 et 23h00.

Le Jeu en ligne se déroule comme suit, le joueur doit :

1. Disposer d'un compte Facebook et se connecter à l'adresse pour accéder au jeu : <https://shakr.cc/3rrk9>
2. Cliquer sur le bouton "Participer" et autoriser les demandes de permissions Facebook d'accès à ses données.
3. Remplir le formulaire de participation, avoir pris connaissance et accepter le règlement du jeu :

Article 4 : Sélection des gagnants

Les tirages au sort des différents gagnants seront exécutés via le site suivant <https://commentpicker.com>. Tirages au sort parmi l'ensemble des participants ayant rempli toutes les conditions de participation.

Un seul lot sera attribué par gagnant (même nom, même adresse). Les gagnants seront désignés après vérification de leur éligibilité au gain de la dotation le concernant. Les participants désignés seront contactés par courrier électronique par la SAS

GREENHOUSE.

Si un participant ne se manifeste pas dans le mois suivant l'envoi de ce courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de la SAS GREENHOUSE.

Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise la SAS GREENHOUSE à utiliser son nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site Internet de l'Organisateur et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné. Les gagnants devront se conformer au règlement.

S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leurs lots ne leur seraient pas attribués. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, la SAS GREENHOUSE se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

Article 5 : Dotations Le Jeu est composé des dotations suivantes :

- 1 nuit en chambre double vue mer, 2 petit déjeuner.

Condition : Selon disponibilité, hors vacances scolaires, jours fériés & ponts

Date de validité : 1 an à partir du 31 aout 2021

Prix généralement constaté : 530 € TTC

- 2 bulles marine, comprend 2 soins de thalasso et l'accès au spa marin en demi-journée.

Condition : soins de thalasso au choix parmi : enveloppement d'algues laminaires, bain chromothérapie à la gelée d'algues, lit hydromassant multisensoriel, jet tonique modelant, détente sous pluie marine. Selon disponibilité

Date de validité : 1 an à partir du 31 aout 2021

Prix généralement constaté : 178€ TTC

- Bon d'achat de 100€ à consommer au proshop

Date de validité 1 an à partir du 31 aout 2021.

Prix généralement constaté : 100 € TTC

Article 6 : Acheminement des lots

Suite à leur participation en cas de gain comme décrit aux présentes, les gagnants recevront toutes les informations nécessaires à l'acheminement des lots via un email dans les 15 jours (hors week-end et jours fériés), à partir de l'annonce des gagnants.

Les lots seront envoyés aux gagnants par voie postale. La SAS GREENHOUSE ne pourra être tenue pour responsable de l'envoi des dotations à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. Si les lots n'ont pu être livrés à leur destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de la SAS GREENHOUSE (le gagnant ayant déménagé sans mettre à jour son adresse, etc. ...), ils resteront définitivement la propriété de la SAS GREENHOUSE.

Les lots ne sont pas interchangeables contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les Participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits. La valeur indiquée pour les lots correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation.

La SAS GREENHOUSE ne peut être tenue pour responsable de tout incident/accident pouvant subvenir dans l'utilisation des lots.

Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

Article 7 : Jeu sans obligation d'achat

Le présent Jeu est gratuit et sans obligation d'achat.

Article 8 : Limitation de responsabilité

La participation au Jeu Concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, la SAS GREENHOUSE ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

1. de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
2. de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu ;
3. de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
4. de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ; des problèmes d'acheminement ;
5. du fonctionnement de tout logiciel ;
6. des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
7. de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ;
8. de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant ;
9. du dysfonctionnement des lots distribués dans le cadre du jeu, et des éventuels dommages directs et/ou indirects qu'ils pourraient causer.

La SAS GREENHOUSE pourra annuler tout ou partie du Jeu «JEU CONCOURS GREENHOUSE» s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises. Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un Participant d'utiliser un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque Participant devant participer au Jeu sous son propre et unique nom.

Toute fraude entraîne l'élimination du Participant. Le jeu concours n'est pas géré ou parrainé par la société Facebook. Pour toute question, commentaire ou plainte concernant le Jeu concours s'adresser aux organisateurs du jeux. Tout contenu soumis est sujet à modération.

La SAS GREENHOUSE s'autorise de manière totalement discrétionnaire à accepter, refuser ou supprimer n'importe quel contenu y compris ceux déjà téléchargés sans avoir à se justifier. La SAS GREENHOUSE se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le jeu ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de celui-ci. Si, par suite d'un événement indépendant de sa volonté, elle était contrainte d'appliquer ce droit, sa responsabilité ne saurait être engagée.

La SAS GREENHOUSE se réserve le droit d'exclure définitivement des différents jeux toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit au bon déroulement des jeux. En outre, le parrainage de personnes fictives entraînera l'élimination immédiate du joueur. De même, toute tentative d'utilisation du jeu en dehors de l'interface non modifiée mis en place sur le site sera considérée comme une tentative de fraude.

Article 9 : Dépôt du règlement

A compter de la date de sa mise en place, ce Jeu fait l'objet du présent règlement, scellé auprès d'une étude d'huissier de justice

Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à la SAS GREENHOUSE à l'adresse suivante : com@bourgenaygolfclub.com

Article 10 : Données personnelles

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les

concernant (nom, adresse ...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des prix. Ces informations sont destinées à la SAS GREENHOUSE, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix. En participant au Jeu, le joueur pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de l'Organisateur. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un email à l'adresse suivante : com@bourgenaygolfclub.com

Article 11 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : com@bourgenaygolfclub.com. Et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée.